

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

RECEPISSE DE DECLARATION DE SUCCESSION ARTICLE R181-47 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Le Préfet du Morbihan
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le titre 1^{er} livre V de la partie législative et réglementaire du Code de l'Environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 août 2022 portant délégation de signature de Monsieur Jean-Michel CHAPPRON, directeur départemental de la protection des populations du Morbihan, pour les affaires générales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 août 2022 portant subdélégation de signature de Monsieur Jean-Michel CHAPPRON, directeur départemental de la protection des populations du Morbihan ;

Vu l'arrêté d'autorisation délivré le 28 avril 1995 au GAEC DE KERVORIC pour l'exploitation au lieu-dit « Kervoric » 56110 LE SAINT d'un élevage de volailles comportant 60500 poulets ou 20250 dindes ;

Vu l'arrêté de prescriptions complémentaires délivré le 29 décembre 2008 au GAEC DE KERVORIC pour l'exploitation au lieu-dit « Kervoric » 56110 LE SAINT d'un élevage de volailles comportant 64395 animaux équivalents ;

Vu la déclaration du 26/02/2024 par laquelle l'EARL HUIBAN ALAN dont le siège social est situé au lieu-dit « 3 Coat Med » 56110 LE SAINT déclare avoir repris l'exploitation du GAEC DE KERVORIC située au lieu-dit « Kervoric » 56110 LE SAINT ;

Reconnaît avoir reçu de l'**EARL HUIBAN ALAN** la déclaration prévue par l'article R181-47 du code susvisé en vue de poursuivre l'exploitation au lieu-dit « **Kervoric** » **56110 LE SAINT** d'un élevage de **volailles** comportant **64395 emplacements** entrant dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique **3660-A** relevant du régime de l'**autorisation** ;

Le déclarant devra se conformer aux prescriptions réglementant cet établissement.

Vannes, le **25 MARS 2024**

Pour le préfet et par délégation
Le chef du service environnement,

Michel COLLIN

Copie du présent récépissé sera adressée à :

- M. le Maire de LE SAINT
- GAEC DE KERVORIC « Kervoric » 56110 LE SAINT